

معهد بروميتيوس
للمدعموقراطية وحقوق الإنسان

οθξιοχ ζοεεχξξο
| +οΛεεεεεεεεεεε εεεεε εεεεεεεεεεεε
INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

Indice de pérennisation des organisations de la société civile

CSOSI 2021

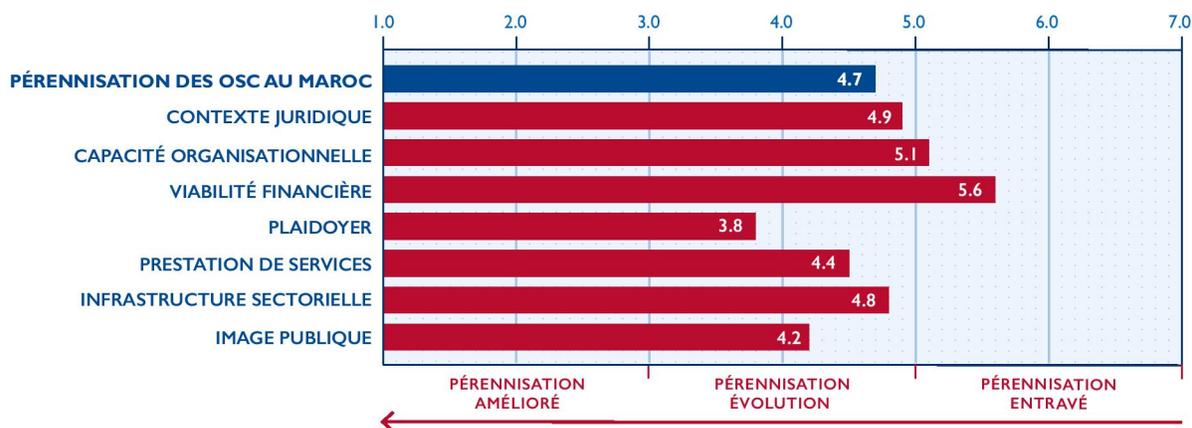
Du 1er Janvier 2021 jusqu'à 31 décembre 2021

- **MAROC** -

En partenariat avec:



PÉRENNISATION DES OSC: 4.7



En 2021, le Maroc a continué à ressentir les impacts sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19, mais a progressivement commencé à se redresser sur les deux fronts, à mesure de la lente reprise économique et de la distribution des vaccins. L'année a également été marquée par plusieurs développements politiques et, en septembre, le Maroc a organisé trois élections simultanées (législatives, régionales et municipales). Après une décennie au pouvoir, le parti islamiste de la justice et du développement (PJD) a subi une défaite retentissante, illustrant sa perte de crédibilité auprès du public, avec seulement 13 sièges sur un total de 395 à la chambre basse du parlement marocain, soit une perte de 90% des sièges qu'il détenait auparavant. En revanche, le Rassemblement national des indépendants (RNI) a remporté 65 nouveaux sièges, soit 102 au total, et le leader du parti, Aziz Akhannouch, est devenu chef de gouvernement en octobre.

La crise sanitaire du COVID-19 a continué à avoir un impact significatif sur la vie quotidienne en 2021. Bien que la campagne nationale de vaccination du Maroc ait débuté en janvier et que plus de 50 millions de doses aient été distribuées en décembre, le pays a connu une nouvelle vague du virus en juillet et août. À la fin de 2021, le nombre total de décès depuis le début de la pandémie s'élevait à 14 849.

L'état d'urgence sanitaire déclaré en 2020 a été prolongé jusqu'en 2021, tout comme le couvre-feu obligatoire dans tout le pays, qui a commencé deux heures plus tôt dans la soirée. Le gouvernement a également maintenu les restrictions de déplacement internes à destination et en provenance de Casablanca, Marrakech et Agadir, avec des exceptions pour des raisons médicales ou professionnelles. Les grands rassemblements publics ont été interdits, les transports publics et les restaurants ont été limités à 50 % de leur capacité, et les vols commerciaux internationaux en provenance de certains pays ont été temporairement suspendus en réponse à l'augmentation des cas ailleurs. Fin novembre, le gouvernement a suspendu tous les vols directs de passagers vers le Maroc pendant deux semaines ; cette interdiction a ensuite été prolongée jusqu'à la fin de l'année.

Pour atténuer l'impact financier persistant du COVID-19, en 2021 le gouvernement a annoncé le lancement dans le cadre du programme national 2021-2026 du programme Awrach d'accompagnement des personnes ayant perdu leur emploi. Avec un budget de 2,25 milliards MAD (approximativement 206,5 millions USD), le programme devrait bénéficier à près de 250 000 personnes et débutera en partenariat avec des institutions publiques, les OSC, les coopératives locales, le secteur privé et les communautés locales. Les OSC et d'autres organisations participeront à des projets à court terme dans les municipalités et les préfectures, et la société civile sera également invitée à recruter et à former des jeunes pour la mise en œuvre de projets publics tels que le développement des infrastructures, l'enseignement primaire et la prestation de services aux personnes âgées.

Malgré les incertitudes persistantes concernant la pandémie de COVID-19, l'économie marocaine a commencé à se redresser en 2021, grâce notamment au succès de la campagne de vaccination et à une récolte agricole exceptionnelle après deux années de sécheresse. Selon la Banque mondiale, le produit intérieur brut (PIB) a affiché une croissance de 7,4 % en 2021 après une contraction de 6,3 % en 2020. Le Fonds monétaire international a

abondé dans le même sens, notant que l'économie marocaine était presque revenue à son niveau d'avant la pandémie après avoir connu la plus forte croissance dans la région en 2021.

En 2021, après deux années de travail et de concertations menées par la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), le Maroc a publié son Nouveau modèle de développement (NMD), une série de recommandations qui ont pour objectif de stimuler le développement et de cibler les domaines de l'éducation, l'agriculture, la santé, l'investissement et la fiscalité. Les représentants de la société civile, tout comme les partis politiques, les acteurs économiques et les citoyens en général, ont été invités à formuler des commentaires sur l'évaluation des besoins de développement et sur les recommandations. Le NMD n'était pas encore opérationnel en 2021 et sera présenté au roi en 2022. Le rôle de la société civile dans sa mise en œuvre sera également important, mais l'initiative n'a accordé qu'une attention limitée aux questions de droits humains, et la plupart des recommandations sont d'ordre économique.

Malgré les manifestations publiques en 2020 s'opposant à la normalisation des relations du Maroc avec Israël, le gouvernement a pris plusieurs mesures supplémentaires en 2021 pour rétablir les relations diplomatiques, y compris la réouverture des bureaux de liaison, ainsi que la signature d'accords commerciaux, et d'un accord de coopération de défense sans précédent. En mai, en raison de désaccords diplomatiques, le Maroc a rappelé son ambassadeur de Berlin et a ordonné à tous les départements gouvernementaux et ministères de rompre leurs relations avec l'ambassade d'Allemagne à Rabat. Bien que la réconciliation des gouvernements ait commencé en décembre 2021, la décision du gouvernement de suspendre tout contact avec l'ambassade d'Allemagne a gêné les OSC qui reçoivent des fonds des agences de développement allemandes (GIZ) et de fondations comme la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et la Fondation Heinrich Böll, et autres.

La liberté d'expression est restée soumise à des restrictions. En 2021, le Maroc occupe la 135^e place sur 180 pays du classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans frontières. Tant les organes de presse traditionnels que le contenu des médias sociaux se sont heurtés à des restrictions, des journalistes ont été harcelés. Les poursuites judiciaires donnent lieu, très souvent, à de lourdes peines d'emprisonnement et/ou d'amende, cultivant un climat de la peur et de l'autocensure.

La pérennisation globale des OSC au Maroc n'a pratiquement pas changé en 2021. La seule dimension de la pérennisation des OSC qui a connu un changement est la prestation de services, qui s'est légèrement améliorée car les OSC ont pu élargir leur gamme de services. Les autorités ont continué à harceler les OSC, en particulier celles qui critiquent le gouvernement ou qui défendent les droits humains, et les efforts de plaidoyer des OSC ont été quelque peu entravés par l'autocensure et les restrictions à la liberté d'expression. L'État est néanmoins resté le principal bailleur de fonds des OSC et la viabilité financière est restée inchangée, tout comme la capacité organisationnelle de la plupart des organisations. Les possibilités de renforcement des capacités étaient largement disponibles, mais la collaboration interne et externe au secteur est restée quelque peu limitée.

La société civile a continué de faire face à des problèmes multidimensionnels qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle de levier de changement et de bonne gouvernance.

Selon une déclaration du gouvernement en avril 2020, le Maroc compte environ 220 000 associations, dont la majorité traite des questions sociales, culturelles et environnementales et opère au niveau local. Seulement environ 1,4 % d'entre elles opèrent dans le domaine des droits de l'homme. Par ailleurs, à compter de juin 2020, 34 515 coopératives étaient enregistrées auprès du Bureau de la coopération au développement.

CONTEXTE JURIDIQUE: 4.9

Le contexte juridique régissant les OSC n'a pas changé en 2021, le harcèlement de l'État demeurant un obstacle, en particulier pour les OSC qui défendent les droits humains.

Les associations et fondations sont toujours régies par le Dahir (décret royal) no 1-58-376 de 1958, portant sur le droit de créer des associations, no 1-58-376 de 1958 et par son décret d'application no 2-04-969 de 2005 régissant la constitution des CSO. Les coopératives sont régies par la loi no 11212, et les syndicats professionnels par le Dahir du 16 juillet 1957. Le ministère de l'Intérieur assure la tutelle de toutes les OSC.

Pour obtenir la personnalité juridique, les OSC doivent officiellement déclarer leur création aux autorités. En principe, la procédure est relativement simple et les associations doivent recevoir immédiatement un récépissé

CONTEXTE JURIDIQUE AU MAROC



d'enregistrement. Dans la pratique, toutefois, les autorités doivent officiellement approuver l'enregistrement et délivrer un récépissé final, ce qui peut prendre plusieurs semaines ou mois. Il n'existe pas de délai légal dans lequel les autorités doivent approuver l'enregistrement, de sorte qu'en refusant simplement de le fournir, les autorités peuvent empêcher la constitution légale d'une association.

Les pouvoirs publics sont devenus de plus en plus méfiants à l'égard des associations. En 2021, comme ce fut le cas ces dernières années, peu d'associations ont vu le jour qui ne soient contrôlées, directement ou indirectement, par l'État. Les autorités effectuent fréquemment des enquêtes de police sur les associations lorsqu'elles soumettent leur première demande

d'enregistrement ; et une association ne peut être créée si elle est fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui a pour but de porter atteinte à la religion islamique, à l'intégrité du territoire national, au régime monarchique ou de faire appel à la discrimination. Diverses autorités imposent des obligations variables non mentionnées dans la législation, comme par exemple le nombre d'exemplaires de la demande ou de ses divers éléments constitutifs à soumettre.

Les associations qui se consacrent au plaidoyer et aux droits de l'homme continuent à avoir des difficultés à s'enregistrer en 2021. Le plus grand groupe de défense des droits humains du Maroc, l'Association marocaine des droits humains (AMDH) est restée particulièrement visée et les pouvoirs publics ont activement entravé ses activités. L'AMDH a affirmé qu'à compter du 15 septembre 2021, les autorités avaient refusé d'entériner les demandes administratives de 84 de ses 99 antennes locales, allant des récépissés d'enregistrement aux autorisations nécessaires pour l'organisation d'activités. Cela limite ainsi sa capacité à effectuer certaines démarches de base comme l'ouverture de comptes en banque ou la location de salles.

En 2021, les pouvoirs publics ont de plus en plus harcelé les OSC et les militants, en particulier celles qui défendent les droits humains. Selon l'AMDH, 170 poursuites judiciaires ou emprisonnements de journalistes, de blogueurs et d'activistes sociaux ont été enregistrés au cours de l'année. Par exemple, en juin, un militant a été arrêté pour avoir participé à un sit-in en marge du procès de trois journalistes ; il a ensuite été condamné à deux ans de prison pour « outrage aux institutions constitutionnelles, insultes à un corps constitué et incitation à commettre un crime ».

La liberté de réunion a continué à connaître des restrictions en 2021 dans le cadre de COVID-19, et de nombreux sit-in et marches - pas moins de 140 manifestations au total, selon l'AMDH - ont été interdits au cours de l'année. En avril, par exemple, un groupe de trente-trois enseignants manifestant pour de meilleures conditions de travail a été arrêté pour avoir participé à un « rassemblement non autorisé » et avoir contrevenu à la loi sur « l'urgence sanitaire ».

Le Dahir n° 1-58-376 stipule que les OSC peuvent recevoir des subventions publiques, des cotisations et contributions annuelles de leurs membres, ainsi que des aides du secteur privé ou de bailleurs de fonds étrangers. La réception de fonds étrangers doit être déclarée au Secrétariat général du gouvernement (SGG) dans les trente jours. Le manquement à cette obligation expose l'OSC concernée à la dissolution.

Conformément au Dahir no 1-58-376, les OSC peuvent faire une demande de statut d'utilité publique pour pouvoir bénéficier de réductions d'impôts et recevoir des fonds publics. Mais les procédures de demande sont lourdes et exigent que les OSC fournissent un grand nombre de documents certifiés. Les autorités octroient généralement ce statut selon leur bon vouloir, de sorte que seules quelques OSC - généralement celles qui ont des liens politiques - ont réussi à l'obtenir. D'après une liste du SGG publiée en mars 2022, 236 associations (dont cinq étrangères) ont le statut d'utilité publique, mais trois nouvelles organisations se sont vues octroyer ce statut en 2021, soit une très légère augmentation par rapport à seulement deux en 2020.

Le projet de loi n° 18.18, présenté en 2021 et approuvé par la Chambre des représentants en 2022, énoncera de nouvelles règles pour les associations afin de favoriser la transparence dans la collecte de fonds publics. Toutefois, à cette fin, il imposerait également des obligations importantes aux organisations qui souhaitent mener des

collectes de fonds auprès du public. Le projet de loi exige l'obtention d'une licence avant de solliciter des dons du public, celle-ci devant être obtenue trente jours au préalable ; les entités collectant des dons doivent également fournir des détails sur le processus de collecte de fonds prévu, des informations financières et l'utilisation des fonds

Les OSC sont exonérées de l'impôt sur le résultat (excédent). Toutes les OSC sont tenues de tenir des registres comptables et de soumettre des rapports financiers à la Direction générale des impôts du Maroc. Comme tous les employeurs, les OSC doivent retenir à la source l'impôt sur les salaires ou rémunérations versées à des tiers, comme les experts et formateurs. Les taxes sont passibles de pénalités de retard. Seules les prestations fournies par les associations à but non lucratif reconnues d'utilité publique sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En dépit des efforts de plaidoyer, les OSC continuent d'être soumises au même taux de fiscalité que le secteur privé.

Le cadre juridique reste peu adapté aux réalités et aux besoins des associations, et ne comporte pas de statut spécifique pour les fondations ni de cadre comptable, fiscal et financier propre à la société civile.

Dans son rapport de 2021, la Cour des comptes a recommandé de mettre à jour la législation relative aux associations, citant la nécessité de conformer les règlements juridiques aux dispositions de la Constitution. À cette fin, le rapport préconise la mise en place d'un cadre juridique permettant de définir et d'identifier les associations "intéressées par les affaires publiques", ainsi que les méthodes de gestion du soutien, le versement des fonds et d'autres règles générales concernant ce soutien.

En 2021 également, le ministre d'État a recommandé l'adoption du projet de loi n° 18.06, qui encouragerait la participation des jeunes et l'engagement civique en précisant les conditions du bénévolat contractuel, en réglementant les droits et les devoirs des parties, en établissant des mécanismes de contrôle et en créant un registre national des bénévoles contractuels. Il était toujours en cours de discussion à la fin de l'année.

De nombreuses OSC ne connaissent toujours pas leurs droits et obligations juridiques et la formation sur ces questions est limitée. La plupart des OSC ont également du mal à accéder à des avocats compétents ou à une expertise juridique.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 5.1

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé en 2021.

Le nombre et la couverture géographique accrues des OSC se sont accompagnés d'une augmentation de leur diversité thématique et de leurs centres d'intérêt, ainsi que de leur compétence et de leur influence. Généralement, toutefois, une majorité d'associations sont de petite taille, exercent à une échelle locale et manquent à la fois de compétences et de moyens pour faire durablement une vraie différence dans leur domaine. La plupart des OSC marocaines restent fragiles du point de vue institutionnel, et de nombreuses organisations enregistrées n'existent que sur papier. Les OSC ont souvent des bureaux inadéquats, un personnel moyennement qualifié et des capacités insuffisantes de communication.

La plupart des OSC travaillent avec différents groupes d'intérêt, tels que les enfants et les jeunes ou les femmes, pour résoudre des problèmes locaux, en définissant généralement leurs cibles en fonction des projets. Un grand nombre d'OSC réalisent des évaluations intégrées des besoins des collectivités. De nombreuses OSC veillent également à être ouvertes à toutes les parties prenantes et à impliquer leurs bénéficiaires dans toutes les phases du projet depuis la conception jusqu'à l'évaluation dans une démarche participative.



Comme durant les années précédentes, très peu d'OSC ont une vision stratégique claire à laquelle elles adhèrent, et la plupart d'entre elles ne sont pas spécialisées ou n'ont pas une expertise suffisante dans leurs domaines de travail. De nombreuses OSC travaillent sur des questions locales et urgentes qui ne sont pas planifiées à l'avance ou donnent la priorité aux projets financés par les bailleurs de fonds plutôt qu'à leurs propres plans stratégiques. La recherche de financements incite de nombreuses organisations à s'engager dans des projets qui s'éloignent, dans certains cas, de leurs missions et de leurs objectifs initiaux. Certaines peinent à affirmer leur identité lorsqu'elles se dispersent entre différentes thématiques, afin de saisir toutes les opportunités de financement.

La gouvernance et la gestion internes restent également faibles dans la plupart des OSC, et beaucoup fonctionnent uniquement grâce à l'appui de leurs fondateurs et bénévoles. Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), en 2017, seulement 1,1 % des OSC disposaient d'un conseil d'administration élu par une assemblée générale et seulement 3 % avaient un comité exécutif et un conseil d'administration. Des statistiques plus récentes ne sont pas disponibles. Bien que certaines OSC marocaines aient renforcé leur gestion interne et la gestion de leurs projets au cours des dernières années, notamment grâce aux enseignements tirés des partenaires nationaux et internationaux, de nombreuses OSC rurales ont besoin d'une assistance technique personnalisée pour améliorer leurs systèmes et procédures de gestion.

Les OSC ont continué à avoir du mal à acquérir et à maintenir des compétences techniques dans leurs domaines d'activité, et nombre d'entre elles ont fait état de difficultés à recruter et à conserver du personnel qualifié ou ne disposent pas des ressources nécessaires pour renforcer leurs capacités internes. Les résultats initiaux d'une enquête menée en 2021 par l'Association marocaine pour le développement social indiquent que 40 % des 365 OSC interrogées n'avaient aucun salarié à temps plein, tandis que 54 % employaient entre un et neuf salariés permanents ; les autres employaient dix salariés permanents ou plus.

Étant donné que les OSC font face à des ressources limitées et que les donateurs étrangers financent rarement les coûts de fonctionnement, les salaires du personnel restent maigres et la rotation est élevée, le personnel cherchant des emplois mieux rémunérés et plus stables ailleurs. Afin d'encourager l'insertion dans la vie active des jeunes n'ayant jamais exercé un emploi, la Loi de finances, à partir de l'année 2021, prévoit l'exonération de l'impôt sur le revenu pendant les trente-six premiers mois d'emploi d'un travailleur dans son premier emploi dans une entreprise, une association ou une coopérative. Bien que cette nouvelle exonération soit prometteuse, il est trop tôt pour évaluer son impact potentiel sur la dotation en personnel des OSC.

Les OSC continuent de dépendre largement des volontaires, mais ceux-ci demandent plus de temps à former et réduisent l'efficacité du travail des OSC. Les volontaires ne bénéficient pas de la protection sociale comme la retraite et l'assurance maladie et n'ont pas de statut juridique officiel. Les OSC espèrent que les dispositions du projet de loi n° 18.06 sur le volontariat encourageront un accroissement du bénévolat et de l'engagement civique, mais elles sont inquiètes de la lenteur de son adoption par le parlement.

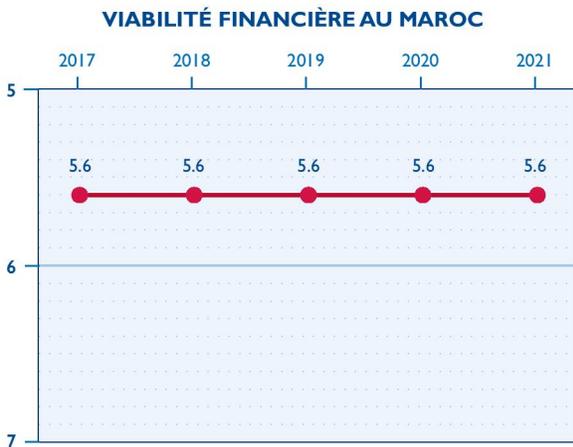
Les OSC ont généralement des bureaux et accès à l'internet, mais elles ne modernisent pas systématiquement leur matériel de bureau et informatique. Elles utilisent les réseaux sociaux à des fins de communication au sujet de leurs activités, plutôt que pour des actions de plaidoyer ou la création de contenus digitaux attractifs traitant de sujets d'actualité et autres événements. Comme en 2020, les restrictions liées à la pandémie ont continué à inciter certaines OSC à améliorer leurs compétences technologiques en 2021.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 5.6

La viabilité financière des OSC est restée relativement la même en 2021.

L'État est resté le principal bailleur de fonds de la plupart des OSC et le financement des OSC demeure peu diversifié. La grande majorité des OSC déclarent ne pas avoir plus de deux sources de financement.

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) du ministère de l'Intérieur reste l'un des plus grands distributeurs de fonds publics au Maroc. Dans sa troisième phase d'activité entre 2019 et 2023, elle disposait d'un budget de 18 milliards MAD (environ 1,88 milliard USD) pour le soutien de la société civile, dont 4 milliards MAD (environ 387 millions USD) pour les infrastructures et les services de base dans les zones les plus défavorisées. Cependant, comme en 2020, l'INDH a continué à être critiquée parce que les critères de sélection des OSC ne sont pas transparents, et que la supervision de la gestion administrative et financière des projets ainsi que les



exigences d'évaluation finale manquent de clarté. Les données sur les décaissements de fonds en 2021 ne sont pas disponibles au public.

De nombreux départements ministériels ont également continué à accorder d'importantes subventions aux fondations et associations d'œuvres sociales - un article a fait état d'au moins 5,1 milliards MAD (495 millions USD) de subventions accordées aux OSC de 2017 à 2020 - mais les données sont souvent vagues et peu accessibles au public. Dans son rapport de 2021, la Cour des comptes a appelé les départements ministériels à harmoniser leurs efforts en la matière. Leur manque de coordination est aggravé par l'absence d'informations systématiques du gouvernement sur les OSC actives et leurs domaines d'intervention. le financement public ne

permet pas encore de répondre à la demande ni d'assurer leur pérennité.

Selon le SGG, en 2021, plus de 255 OSC marocaines ont reçu un total de 310 millions MAD (près de 33 millions USD) de financements étrangers, soit approximativement le même montant total qui a été distribué à 273 OSC en 2020. L'Union européenne (UE), par exemple, a soutenu la société civile à travers les différents instruments et programmes en 2021, notamment Instrument européen pour la démocratie et droits de l'homme, le programme PSC-autorités locales, le projet Facilité société civile, Investing in People, et la suite du programme Moucharaka Mouwatina. Également en 2021, l'UE a lancé un appel à propositions dans le cadre du programme Moussawat pour promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes avec un budget de 3,8 millions EUR.

En 2021, l'UE a validé une feuille de route précisant son engagement envers la société civile pour la période 2021-2027. La feuille de route vise à établir des passerelles entre le Gouvernement et les OSC pour améliorer la qualité des services publics et la création d'opportunités économiques à travers une implication effective de la société civile, et à l'amélioration effective des capacités des associations marocaines de sorte qu'elles agissent comme acteurs de changement et du développement. Les données sur les financements supplémentaires accordés aux OSC dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route ne sont pas encore disponibles au public.

Les OSC répondent généralement aux appels à propositions des bailleurs de fonds, quoique certaines OSC prennent aussi l'initiative de contacter directement des ambassades, des organisations internationales ou des entreprises pour solliciter un financement. Le recours au financement participatif est resté pratiquement inexistant Maroc. Comme mentionné précédemment, le projet de loi n° 18.18, approuvé par la Chambre des représentants en 2022, pourrait rendre le processus de collecte de fonds publics plus laborieux pour les OSC, mais cette loi n'a pas eu d'impact en 2021.

Les associations ne peuvent pas générer de revenus par leurs activités, tandis que la loi autorise les coopératives à le faire.

Les OSC tiennent généralement des registres comptables simples et ne disposent pas de systèmes de gestion financière sophistiqués. Les organes de contrôle et les bailleurs de fonds commandent parfois des audits des programmes qu'ils financent.

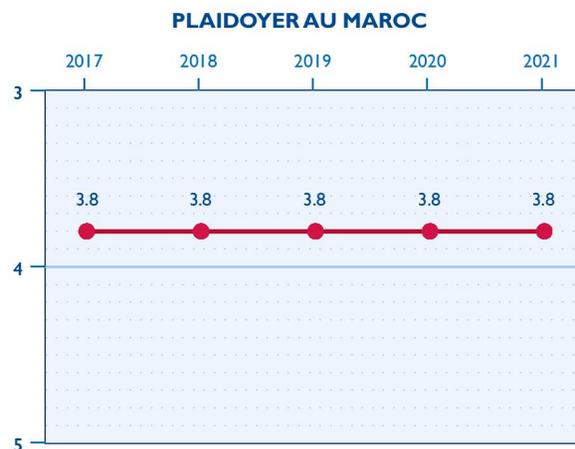
PLAIDOYER: 3.8

Le plaidoyer des OSC est demeuré largement inchangé en 2021 et a continué d'être entravé par les restrictions des libertés de réunion et d'expression.

La constitution de 2011 reconnaît le rôle de la société civile et prévoit que celle-ci participe à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. Conformément à l'article 12, les ONG peuvent être créées librement, peuvent travailler librement et contribuer à la préparation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques. La participation civique aux processus décisionnels est également garantie par la participation aux instances de concertation (article 13), le droit présenter des motions au Parlement (article 14), le droit de présenter des

pétitions (article 15) et le droit de présenter des pétitions aux collectivités territoriales (Article 139) et d'autres mécanismes participatifs du dialogue.

Les pétitions doivent recueillir 5 000 signatures d'électeurs inscrits sur les listes électorales pour être présentées aux administrations locales ou au Parlement. En 2021, une seule pétition a été déposée (par rapport à deux en 2020). Soutenue par 20 000 personnes, elle portait sur la réglementation concernant la tutelle administrative sur les communautés Soulaliyat - des femmes tribales au Maroc qui vivent sur des terres collectives - et la gestion de leurs biens. Plus précisément, la pétition demandait l'abrogation de la condition de résidence prévue par la loi n° 62-17 pour confirmer qu'un individu est membre du groupe ethnique ; en pratique, cette condition pourrait être utilisée pour priver d'importants groupes sociaux de leur droit à bénéficier des terres collectives. La pétition a été approuvée, mais les discussions sur la réglementation des terres se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année.



Les restrictions en place à la liberté d'expression ont sensiblement limité les efforts de plaidoyer des OSC en 2021, et les multiples poursuites judiciaires engagées contre des journalistes, des défenseurs des droits humains et d'autres personnes ont contribué à un climat général d'autocensure. Certaines OSC ont néanmoins persévéré dans la réalisation de campagnes de plaidoyer efficaces en 2021. Par exemple, les campagnes de sensibilisation et d'éducation du public des OSC ciblant les jeunes par le biais des réseaux sociaux et de tracts se sont avérées très efficaces pour les mobiliser à participer à la vie politique et à se rendre aux urnes en septembre. Des associations de jeunes telles que MOGA Jeunes, Moga Mouja Surf, Kech'Jeunesse, Les 109, Hip-Hop Family, Acti'Fes, Rihla, Crescendo, et Champions de la ville ont toutes participé à la campagne.

Depuis août 2018, le Maroc est membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une plateforme internationale visant le renforcement de la transparence, de l'équité, de l'intégrité et de la démocratie participative. Le premier plan d'action du Maroc comportait dix-huit engagements et couvrait la période d'août 2018 à août 2020. Les OSC participent à ce processus par le biais d'un forum intermédiaire qui leur permet de prendre part aux discussions, de faire des recommandations et de proposer des solutions pour la mise en œuvre du plan d'action, tout en menant leur propre évaluation du plan d'action en parallèle.

En 2021, le Maroc a préparé et adopté un deuxième plan d'action national pour le gouvernement ouvert pour la période 2021-2023, en se basant sur une méthodologie participative avec la société civile, et l'a publié à la fois sur le portail national du gouvernement ouvert et sur le portail du PGO. Ce nouveau plan comprend vingt-deux engagements dans les domaines de la transparence, de la qualité des services publics, de la participation citoyenne, de la justice ouverte, de l'égalité et de l'inclusion et des collectivités territoriales ouvertes. La société civile a participé activement à la préparation du plan d'action, et le Royaume du Maroc a été élu membre du Comité directeur de PGO pour un mandat de trois ans à compter du 1er octobre 2021, ce qui est une reconnaissance tacite des réalisations du Maroc dans le cadre du PGO, devenant ainsi le premier pays de la région MENA et de l'Afrique francophone à être membre de ce comité.

En 2021 également, l'Institut Prometheus pour la démocratie et les droits de l'homme s'est joint aux efforts internationaux pour réclamer une plus grande attention et des engagements en faveur d'un environnement sain. En mars, il s'est joint à plus de 1 000 OSC pour publier une déclaration au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) demandant la reconnaissance officielle du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable ; ces efforts ont abouti à l'approbation d'une résolution en octobre 2021. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26), début novembre, l'Institut Prometheus s'est à nouveau joint à une coalition internationale d'OSC pour demander aux gouvernements d'aborder les droits de l'homme dans le contexte de la crise climatique.

En 2021, les OSC ont continué à plaider pour des changements dans la loi de finances, en se concentrant spécifiquement sur la réduction des taxes et des droits imposés aux OSC. Le président du Forum des alternatives Maroc (FMAS) a fait plusieurs déclarations publiques rappelant que, le débat sur la fiscalité des OSC qui remonte à

2002 reste sans résultats. Selon lui, il est inconcevable, de traiter les associations au même titre que des opérateurs privés qui cherchent à faire du profit puisque les associations sont toutes des acteurs d'utilité publique et non pas privée.

PRESTATION DE SERVICES: 4.4



La prestation de services des OSC s'est légèrement améliorée en 2021, car elles ont continué à élargir la gamme de leurs services.

Les OSC proposent des services variés dans divers domaines, notamment la culture, l'art, la politique, les droits de l'homme, le sport, la santé et l'éducation. Cette gamme de services s'est étendue au cours des dix dernières années, le nombre d'OSC et d'associations ayant augmenté de façon spectaculaire.

Par exemple, les services environnementaux ont gagné en importance ces dernières années. En particulier à la lumière de la crise du COVID-19, l'Association des enseignants de la science de la vie et de la terre (AESVT) s'est engagée en 2021 à organiser des formations en ligne pour aider les OSC environnementales à monter des

projets et à mener des actions de plaidoyer sur les questions de santé. Elle a également coordonné de nombreuses conférences en ligne sur des sujets environnementaux et a organisé une Semaine verte nationale en mars 2021 pour sensibiliser à l'importance de préserver les espaces verts publics.

Grâce au financement de l'INDH, en 2021, de grands progrès ont été accomplis en matière de généralisation de l'enseignement préscolaire dans les zones rurales. Le partenariat entre l'INDH et le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports - mis en œuvre par des OSC comme l'Association Rihane, l'Association Aman pour le développement durable et la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS) au niveau municipal - a permis d'augmenter le taux de scolarisation des enfants, de 47 % en 2018 à 73 % en 2021.

À l'approche des élections de 2021, l'association Tafra a lancé une nouvelle initiative appelée Nkhtar 2021 pour faire connaître aux électeurs - en particulier aux jeunes - les candidats et les partis politiques. L'association vise à faciliter l'accès aux informations sur les institutions politiques marocaines, et a conçu cette plateforme non partisane comme un forum dédié à l'éducation et à la participation des électeurs.

Alors que les cas de COVID-19 ont fluctué au cours de l'année, certaines OSC ont continué à sensibiliser à l'importance des mesures de confinement et de distanciation sociale, et d'autres ont fourni aux sans-abris de la nourriture et un abri. Dans l'ensemble, cependant, les OSC n'ont toujours pas été en mesure de fournir tous les services nécessaires pendant la crise.

La plupart des OSC qui fournissent des services sont des associations de proximité et locales créées pour répondre à des besoins bien déterminés. Dans le même temps, la société civile marocaine a pris de plus en plus conscience de la nécessité de procéder à des évaluations de l'impact social, et les OSC ont élaboré et distribué des questionnaires et créé des rapports de suivi et des tableaux de bord pour évaluer l'impact de leurs activités. Ces évaluations, exigées par certains donateurs, permettent d'identifier les mesures correctives nécessaires à prendre sur le terrain et de capitaliser l'expérience acquise afin de la reproduire ailleurs. Mais la plupart des OSC n'ont toujours pas disposé des ressources humaines ou financières nécessaires pour mener de telles évaluations en 2021, même si elles en reconnaissent la valeur potentielle.

La plupart des services des OSC sont fournis gratuitement, principalement grâce au soutien des donateurs et aux cotisations de leurs membres. Bien que leur statut d'organisme à but non lucratif leur interdise de réaliser des bénéfices, un petit nombre d'associations - en particulier dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle et de l'enseignement préscolaire - facturent à leurs membres des biens et des services afin de

couvrir leurs coûts. Certaines associations, comme les associations de microcrédit et les centres de ressources comme Tanmia, perçoivent également des revenus limités pour contribuer à couvrir le coût de leurs services.

Comme en 2020, et comme le soulignent des exemples tels que l'expansion de l'éducation préscolaire, le gouvernement et les autorités locales ont continué à coordonner certaines campagnes et certains efforts publics avec les OSC, reconnaissant tacitement les contributions des OSC dans la fourniture de services publics. Au cours des années passées, le gouvernement a également décerné des « prix de la société civile » pour récompenser les initiatives créatives des OSC, mais ces prix ont été suspendus depuis le début de la pandémie de COVID-19.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 4.8

L'infrastructure de soutien au secteur des OSC est restée relativement inchangée en 2021.

Les OSC ont accès à un certain nombre de programmes de renforcement des capacités, en ligne et en personne. Comme pendant les années précédentes, l'Ambassade de France a soutenu un programme en partenariat avec l'Association Intersection (Carrefour Associatif) qui vise à renforcer les capacités des OSC par des formations en gestion administrative et financière. Le programme Moucharaka Mouwatina de l'UE a également continué à former un grand nombre d'OSC en 2021.

Les réseaux sont rares au Maroc. Les réseaux sont généralement informels et les OSC ont du mal à définir des objectifs communs et des stratégies pour les atteindre. Toutefois, un certain dialogue intersectoriel et

un échange de connaissances ont été possibles grâce au projet Majalat qui est financé par l'UE, lancé et mis en œuvre par six réseaux de la société civile de la région euro-méditerranéenne : le Réseau des ONG arabes pour le développement (ANND), la Confédération arabe des syndicats (ATUC), le FMAS, le réseau Euromed Rights, le réseau Euromed France et le réseau européen SOLIDAR. Majalat offre aux OSC des pays partenaires une plateforme de dialogue avec l'UE dans le cadre d'un cycle annuel de réunions, et a continué en 2021 à favoriser l'échange de connaissances entre les OSC marocaines et d'autres OSC de la région. Le Forum en ligne de la société civile de Majalat 2021 a présenté le nouvel agenda pour la Méditerranée et de l'UE et des visions de la société civile pour la région et comprenait une plateforme numérique de ressources et d'apprentissage interactif et des réunions sur le terrain.

De nombreuses concertations et ateliers entre les OSC et la délégation de l'UE se sont également tenus en amont de la redéfinition des priorités de la feuille de route 2021-2027 de l'UE. Parmi les trois piliers de son plan, comme déjà mentionnée, la feuille de route visera à améliorer les capacités des associations marocaines de sorte qu'elles puissent être des acteurs du changement et du développement.

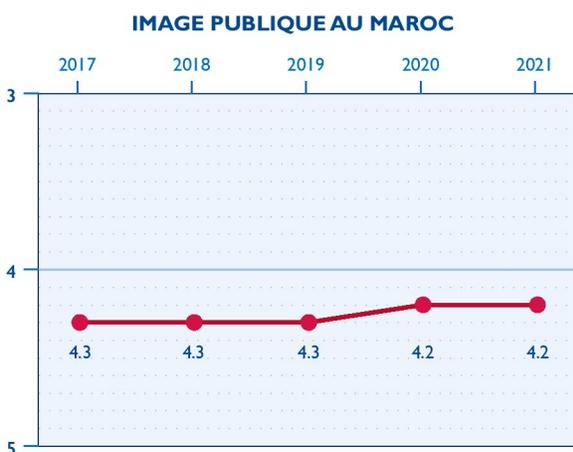
Dans le cadre du plan d'action national du Maroc au sein du PGO, les associations ont accès à un portail national proposant des modules de formation en ligne sur plusieurs thèmes relatifs aux associations et à la participation citoyenne. Conformément à un engagement pour 2021-2023, le portail proposera bientôt aussi un module de formation sur la démocratie participative, inspiré des formations antérieures en présentiel. Les modules porteront sur la planification stratégique et la gestion de projet, les techniques de plaidoyer et la gestion administrative et financière.

Les OSC se sont associées à des organismes publics dans le cadre de plusieurs initiatives en 2021, en particulier dans le domaine de l'éducation, comme mentionné ci-dessus avec le financement de l'INDH, et des droits de l'enfant. Le ministère d'État mène également une étude relative à la promotion du rôle des OSC pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon de 2030, à travers notamment le suivi et l'évaluation des stratégies nationales et internationales dans le domaine du développement durable.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE AU MAROC



IMAGE PUBLIQUE: 4.2



L'image publique des OSC n'a pas changé dans l'ensemble en 2021.

Les OSC ont continué à bénéficier d'une couverture dans les médias publics et sur des sites web influents, au sujet de leurs efforts de sensibilisation du public à la COVID-19 et de leur fourniture d'aide humanitaire aux membres les plus vulnérables de la société □.

Les autorités ont collaboré avec les OSC en 2021 et ont continué de les considérer comme des partenaires fiables pour sensibiliser le public aux protocoles pour COVID-19. Ce travail a été effectué principalement sur le terrain et au niveau local ; en conséquence, notamment en 2020, les communautés ont plus clairement perçu l'importance du travail des OSC pendant le confinement. Ceci était toutefois un peu moins évident en 2021, au fur et à

mesure que la crise sanitaire a commencé à s'atténuer. Les autorités et le public ont également continué à avoir une opinion négative des OSC de défense des droits de l'homme.

Dans l'ensemble, la perception des OSC par le secteur des entreprises n'a pas changé en 2021 et la collaboration entre les deux secteurs a été faible, d'autant que le secteur privé a continué à se remettre de l'impact de la pandémie.

Bien que les restrictions liées à la pandémie aient été moins nombreuses en 2021, les OSC ont pu s'appuyer sur les compétences techniques auxquelles elles avaient eu recours pendant le confinement de 2020 et ont continué à mieux faire connaître leurs activités sur les réseaux sociaux - principalement Facebook et Instagram - au cours de l'année. Cela a particulièrement accru leur visibilité □ auprès des jeunes.

Les OSC restent peu transparentes. La majorité □ des OSC ne tiennent pas d'assemblée générale et ne rendent pas de compte, ni à leurs membres ni au public. Ce problème est exacerbé par le manque de formation, le manque de capacité et de sensibilisation à l'importance de promouvoir efficacement leurs activités auprès des médias et du public, quoique la situation s'améliore progressivement.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.

معهد بروميتيوس
للديموقراطية وحقوق الإنسان



ⵎⴰⵔⴰⵎⴰⵏ ⵏ ⵉⵎⴰⵏⴰⵏ ⵏ ⵉⵎⴰⵏⴰⵏ
ⵏ ⵉⵎⴰⵏⴰⵏ ⵏ ⵉⵎⴰⵏⴰⵏ
INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains



/institutprometheus



@iprometheusddh

www.prometheus.ma